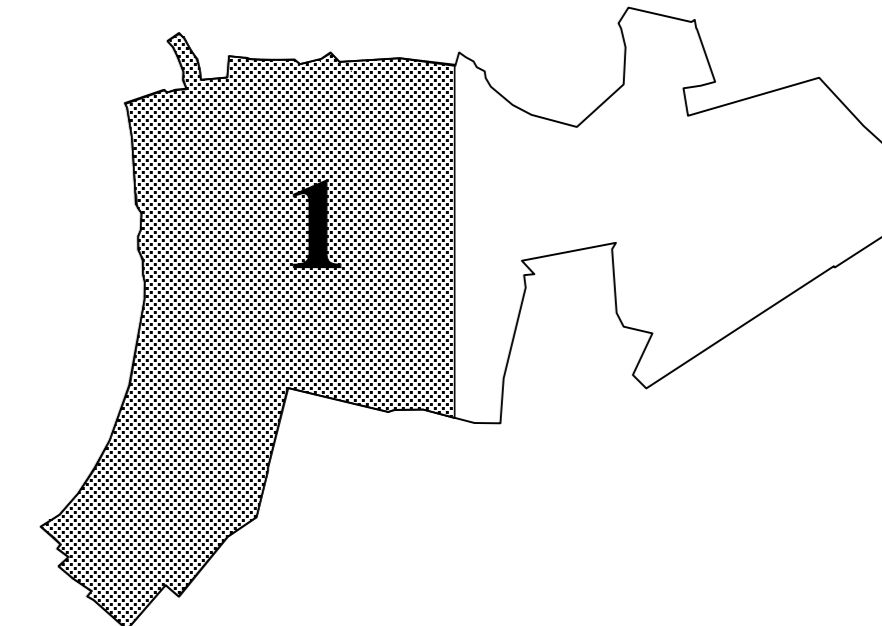


DÉPARTEMENT DU VAL DE MARNE

CHENNEVIÈRES-sur-MARNE

P.L.U.

Plan de zonage



LÉGENDE

- Limite de commune
- Limite de la zone ou du secteur
- UBb 0.80**
Désignation de la zone ou du secteur
C.O.S. attribué à la zone
- Secteurs A de la Zone N (voir règlement)
- Zone de limitation de hauteur (voir règlement)
- Marge de recul
- Terrain faisant l'objet d'une protection paysagère particulière
- (T.C) Espaces Boisés Classés (Article L.131.1 du code de l'urbanisme)
- Emplacements réservés**
- Equipements publics
- Limite de l'emprise ou de l'alignement futur de la voie
- 12 m Largeur de l'emprise future de la voie
- 4 Les N° renvoient à la liste des emplacements réservés (Annexe 1 du règlement)

Date : Juin 2007

Echelle : 1 / 2500

Assistance Technique
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT
S.U.L. / S.Doc.U